

L'écho des Authieux

INFORMATIONS MUNICIPALES DES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT-OUEN

N° 35 - JUILLET 2018

Bonnes Vacances



**Samedi 8 septembre
Matinée des Associations**

**Samedi 13 Octobre
Soirée Paëlla**

**Sam 1^{er} & Dim 2 déc.
Expo de peinture**

**Dimanche 2 décembre
16^{ème} Marché de Noël**

Les
Authieux
sur le
Port Saint Ouen



L'édito du maire

Bonnes vacances à tous !

La fin de l'année scolaire a sonné et je ne vais pas faillir à la tradition de vous adresser un petit mot à la veille des vacances estivales.

L'heure des vacances est arrivée pour les écoliers, collégiens, lycéens et étudiants. Pour certains, les résultats des examens, tant attendus, sont « tombés » et pour vous parents, la période des congés approche. Nous devons tous profiter de ce repos estival, bien mérité, pour recharger nos batteries et ainsi programmer sereinement la rentrée future.

Ce nouveau numéro de « l'Echo des Authieux » vous présente ce que le Conseil Municipal et vos associations locales entreprennent pour vous. C'est la marque d'un dynamisme qui lui fait honneur. C'est la marque aussi d'un engagement pour l'adapter aux besoins des habitants, nous avons à cœur de donner le meilleur de nous-mêmes, pour faire de notre village un espace toujours plus agréable à vivre. La sécurité, les économies d'énergie, l'accessibilité des bâtiments publics, la préservation de notre patrimoine sont autant d'enjeux auxquels nous devons apporter des réponses : c'est notre responsabilité.

Un grand bravo à toutes celles et ceux qui s'engagent pour les autres, il n'est pas tâche plus difficile mais aussi plus épanouissante. A mes collègues élus, à tous les bénévoles de nos associations, je veux exprimer ma reconnaissance pour tout ce qu'ils accomplissent sans toujours en être remercié.

Je souhaite que cet engagement perdure dans le temps.

Comme chaque année, le conseil municipal a voté le budget. Il permet, après son adoption par le Conseil Municipal du 10/04/2018, de mettre en place les décisions politiques d'aménagements de services, d'animations, d'investissements.

Il s'articule en 2 sections distinctes, fonctionnement et investissement, et doivent être équilibrées en recettes et en dépenses.

Voici le budget prévisionnel 2018 :

- Budget de fonctionnement : **821 526 €** en dépenses et en recettes.
- Budget investissement : **348 976 €** en dépenses et en recettes.

Soit un total de **1 170 502 €**

Pour la première fois depuis quelques années, nous avons une stabilité des dotations de l'état

Ce budget nous contraint à une gestion rigoureuse, faite de choix réfléchis et pertinents liés aux besoins réels de notre commune.

Quelques chiffres marquants du budget 2018 vous sont présentés dans cet « Echo des Authieux ».

Vous participez à l'effort financier par vos contributions fiscales : taxes d'habitation et taxes foncières. Vos impôts permettent de proposer, de financer différents investissements et de nouveaux services dans votre intérêt.

Il a été voté une augmentation de 1% de la taxe d'habitation et de ne pas augmenter la taxe foncière sur le bâti et le non bâti :

Taxe d'habitation augmentation de 1%	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
11,37% (au lieu de 11,26%) => cette augmentation apporte une recette complémentaire de 1457 €	24,50% (inchangé)	42,00% (inchangé)

Les premiers mois de cette année ont vu se terminer ou démarrer plusieurs de nos projets :

- Fin du chantier de changement des portes et fenêtres de l'école maternelle
- Installation d'un défibrillateur à l'entrée de la salle du « Cormier »
- Fin du chantier des clôtures au « Parc du Château » pour la création d'un espace herbagé d'éco-pâturage

Nous avons sécurisé certaines rues et routes :

- Fermeture de la rue du Hamel afin de garantir plus de sécurité à nos habitants de cette rue
- Réfection des lignes blanches continues sur la D13 dite « route du muguet » qui descend à Tourville la rivière

Certains bâtiments communaux sont vieillissants, des travaux de réfection doivent être entrepris ainsi qu'une mise « aux normes handicap ». Ces travaux permettront également de faire des économies d'énergie :

- Remplacement des portes des quatre classes de l'école élémentaire



- Remplacement du double vitrage des Velux de la cantine/garderie
- Remplacement de portes à la salle « Roger Debarre »

Nous devons sécuriser nos bâtiments communaux :

- Remplacement des alarmes de certains bâtiments communaux
- Mise en place d'une caméra au niveau des locaux du TCA (Tennis Club des Authieux)

Des achats de matériel seront réalisés :

- Des nouveaux jeux sur « l'aire de jeux » devant l'école maternelle
- Matériel informatique de l'école maternelle
- Alarmes des bâtiments communaux
- Changement du modem informatique pour l'internet dans nos écoles et à la bibliothèque

Notre patrimoine doit être conservé et restauré :

- Les travaux de réfection de nos vitraux classés seront entrepris cette année
👉 Coût 131 180 € / travaux subventionnés à 70% (DRAC 45% et Département 25%).

Cet été, deux jeunes Authipontains, seront employés par la commune durant le mois d'août pour aider notre personnel. La chaleur est déjà au rendez-vous et vous allez pouvoir profiter des soirées plus longues.

J'en profite pour vous rappeler les problèmes de nuisances sonores ou d'incivisme et notamment les bruits de

comportement. Les bruits désinvoltes ou agressifs pouvant provenir de chaînes hi-fi, d'aboiements, cris d'amusement au bord des piscines, d'appareils électroménagers, de travaux de jardinage ou de bricolage, de pétards... sont considérés comme des bruits de comportements nuisibles.

La fête est une opportunité pour savourer les meilleurs moments de la vie, mais pas au point de nuire à autrui, par le truchement d'un incivisme flagrant.

Merci à chacun de respecter les horaires autorisés. (Voir article dans cet « Echo des Authieux »)

Ce numéro de « l'Echo des Authieux » d'informations municipales est le fruit d'un important travail de plusieurs conseillers, sous la responsabilité de Sandrine ALLAIS, adjointe à la Communication.

Avant de vous inviter à le parcourir, je tiens à adresser de nouveau mes remerciements à tous pour votre implication, votre dynamisme et le fait que vous oeuvrez au bien-vivre ensemble (responsables des associations et leurs bénévoles, professeurs des écoles, animateurs et bénévoles à la garderie, parents d'élèves, personnels communaux et élus...)

Bonnes vacances et
très bel été à toutes et à tous !

Bonne lecture...

Bien à vous.
Marc DUFLOS

Vol de matériel municipal

Nous déplorons les vols conséquents et très perturbants de nombreux matériels dans la nuit du 13 au 14 juin dernier, notamment : **camion** de la commune, souffleur à feuilles, taille-haies, sécateurs, cisailles, massette, pelles, binettes, sangles, balais, gilets, blousons, gyrophare, extincteur, trousse de secours...

Monsieur Le Maire a bien évidemment aussitôt déposé plainte auprès de la Gendarmerie de Boos. Une enquête est en cours, ceci pour plusieurs communes alentours ayant subi le même type de préjudices.

ENQUETE PUBLIQUE "LOTISSEMENT LE COUVENT"

La création de la « résidence le Couvent » est soumise à enquête publique dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique. Cette enquête publique a eu lieu du 15 mai au 5 juin 2018.

Monsieur Pierre DEMONCHY, Commissaire-Enquêteur, a assuré les trois permanences de l'enquête en Mairie, les 16, 31 mai et 5 juin 2018. Monsieur DEMONCHY nous transmettra son rapport très prochainement.



Etat Civil

MARIAGE

THOMAS Christophe.et.RENOULT Sandra 24 mars 2018

DECES

CHANAVAL Manuel 13 février 2018

DEVILLERS Marcel 22 février 2018

MAUVIEL Léa 05 avril 2018

COMPRENDRE LE BUDGET MUNICIPAL 2018

Le vote du budget constitue l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. Il doit impérativement être voté avant le 15 avril de l'année qu'il intéresse.

Qu'est-ce que le budget ?

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. Il est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil municipal.

Qui prépare le budget ?

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus, les services municipaux et plus particulièrement la direction financière.

Qui vote le budget ?

Le budget est voté par le Conseil municipal. Concernant notre commune, le budget a été adopté mardi 10 avril 2018.

Qui contrôle l'exécution budgétaire ?

L'Etat exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor Public, de la Préfète et de la Chambre Régionale des Comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes et non sur leur opportunité. L'utilisation des fonds publics est donc bien suivie !

Qui paie les dépenses et encaisse les recettes ?

En sa qualité d'ordonnateur, le Maire prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Les ordres de dépenses (appelés mandats) et de recettes (appelés titres exécutoires de recettes) sont donc établis par nos secrétaires de mairie et visés par le Maire ou les Adjoints au Maire délégués aux finances. Toutefois, c'est le Trésor Public qui assure le paiement des mandats ou l'encaissement des titres de recettes et se charge des poursuites en cas de non recouvrement.

De quoi se compose le budget ?

Il est divisé en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.





1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts. Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'Etat ainsi que les recettes d'exploitation des services (restauration scolaire, garderie, etc).

Les recettes :

Au premier rang des recettes figurent les recettes fiscales qui représentent 62.43% des recettes réelles (dont la taxe d'habitation et la taxe foncière que les Authipontains acquittent chaque année et qui représentent, pour 2018 : 45.99%).

Les autres recettes proviennent principalement de l'Etat et représentent 22.24% des recettes réelles (Dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale) et du produit des services municipaux payants : 7.98% (cantine / garderie / transport scolaire...).

Les dépenses :

Les frais de personnel (charges patronales incluses, assurance, médecine du travail), la subvention liée au Centre Communal d'Action Sociale et le remboursement de la dette constituent des dépenses incompressibles et obligatoires. Elles représentent à elles-seules 47.76 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres dépenses à caractère général (eau, gaz, électricité, fournitures scolaires, entretien des terrains, des bâtiments, les primes d'assurances des véhicules et bâtiments, les transports, la restauration municipale...) représentent, quant à elles, 47.39%. Le reste, soit 4.85%, est consacré au versement de subventions, au CCAS, aux associations et coopératives scolaires de maternelle et élémentaire.



2) La section d'investissement

La section d'investissement intéresse essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine du village et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement. Les recettes proviennent essentiellement des emprunts, de subventions spécifiques de l'Etat, de la Région du Département, de la Métropole Rouen Normandie et de l'autofinancement (notre épargne).

Les dépenses d'équipement (réfection de vitraux classés de l'église, fin du changement des portes et fenêtres de l'école maternelle, changement des 3 dernières portes de la salle « Roger Debarre », changement des portes des 4 classes de l'école élémentaire, remplacement du double vitrage des velux de la Cantine/Garderie...) représentent 87.34% des dépenses réelles d'investissement.

Les achats de matériel (jeux pour l'aire de jeux devant l'école maternelle, défibrillateur à la salle du « Cormier », ordinateur dans une classe, alarmes...) représentent, quant à eux, 4.69%.

Les recettes d'investissement sont constituées de subventions (Etat, Région, Département, Métropole...) 40.44% des recettes réelles d'investissement et de fonds divers (Fonds de compensation de la TVA – taxe d'aménagement) pour 3.81%, le reste étant constitué par notre autofinancement (notre épargne).



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les principales charges nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Energie (chauffage des bâtiments, gaz, électricité)	41 000 €
Carburants	3 500 €
Eau	3 000 €
Entretien courant des bâtiments	3 000 €
Compensation versée à la Métropole	49 595 €
Entretien du matériel	7 500 €
Achat de fournitures diverses	15 000 €

Liste non exhaustive.

Les charges à caractère général et atténuations de produits représentent au total : 224 145 €.



Les charges de personnel

Rémunération brute des agents titulaires et non titulaires	218 500 €
Charges patronales	101 600 €

Liste non exhaustive.

Les charges de personnel à caractère général représentent, au total : 346 810 €.



Les autres charges de gestion

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	5 000 €
Subvention aux coopératives scolaires (Ecoles maternelle et élémentaire)	1 308 €
Subventions de fonctionnement aux associations	19 551 €
Participation à la crèche, au collège de Pont de l'Arche et au Lycée Galilée	14 031 €

Liste non exhaustive.

Les autres charges de gestion courante représentent au total : 92 730 €.



Les charges financières

Intérêts des emprunts	10 610 €
-----------------------	----------

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les produits des services municipaux payants

Transports scolaires	6 180 €
Les services périscolaires (accueil périscolaire, restauration scolaire...)	56 000 €
Les concessions cimetièrè	150 €

Liste non exhaustive.

Les produits des services municipaux payants représentent au total 65 560 €.



Les impôts et taxes

Impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières)	377 893 €
<i>Soit une moyenne par habitant de</i>	296 €
Fonds de péréquation communautaire	18 588 €
Dotation de solidarité communautaire : dotation facultative versée en fonction du potentiel fiscal par habitant	40 000 €
FNGIR	49 628 €

Liste non exhaustive.

Les impôts et taxes représentent au total : 512 845 €.



Les dotations et participations

La dotation forfaitaire : chaque commune reçoit une dotation forfaitaire faisant l'objet de versements mensuels	113 634 €
La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est versée aux communes de – 10 000 habitants pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural et d'autre part, pallier l'insuffisance de leurs ressources fiscales.	16 654 €
Les droits de mutation : Attribution de compensation reversée aux communes membres de la Métropole Rouen Normandie qui perçoit les droits de mutation (en lieu et place des communes) => 5 % sur les ventes d'immeubles (Code général des impôts)	20 000 €
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	995 €
Compensation au titre des exonérations des taxes d'habitation	5 062 €
Attribution du fond départemental de taxe Professionnelle	25 000 €

Liste non exhaustive.

Les dotations et participations représentent au total : 182 670 €.

Les autres recettes

Atténuation de charges	5 000€
Revenu des immeubles (location de salles)	20 000 €
Produits exceptionnels (avoir, remboursement assurance)	1 650 €
Résultat reporté de 2017	22 250 €



LA SECTION D'INVESTISSEMENT



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement du capital des emprunts	21 649 €
Achat de matériel communal	4 310 €
Travaux de bâtiments	220 501 €

Liste non exhaustive.

Les dépenses d'investissement représentent au total : 348976 €.



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Autofinancement (épargne)	84 332 €
Fond de compensation de TVA	13 112 €
Taxes d'aménagement	200 €
Subventions diverses	141 135€

Liste non exhaustive.

Les recettes d'investissement représentent au total : 348976 €.

Changement de collège

Dès la rentrée de septembre 2018, nos jeunes authipontains entrant en classe de 6^{ème} seront dorénavant scolarisés au collège Hector Malot de Mesnil Esnard.

Les jeunes collégiens des classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} restent pour certains au collège de Pont de l'Arche, et d'autres attendent la dérogation de l'inspection académique afin d'accéder à leur requête pour une poursuite au collège de Mesnil Esnard.

L'échelonnement jusqu'en 2021 amènera peu à peu nos jeunes authipontains à poursuivre leur cursus scolaire au collège Hector Malot de Mesnil Esnard. Cette décision émane de la nouvelle sectorisation prévue par le Département de Seine-Maritime.

La Région, détentrice de la compétence des transports, a confirmé le maintien du car scolaire pour les collégiens qui termineront leur scolarité au collège Hyacinthe Langlois de Pont de l'Arche, dans les mêmes conditions qu'actuellement, et pour les trois prochaines années.

Kermesse de la Crèche Intercommunale Récréa4

La Kermesse de la Crèche Intercommunale Récréa4 a eu lieu mercredi 27 juin après midi. Un moment de détente pour les tout-petits issus des communes de Gouy, Ymare, Les Authieux sur le Port Saint Ouen et Quévreville la Poterie !

Achat numérique écoles

La municipalité a récemment investi dans un nouvel ordinateur pour la classe de moyenne et grande section de l'école maternelle, afin de permettre des activités grâce au numérique. Pour un meilleur confort de travail, un nouveau modem commun aux deux écoles élémentaire et maternelle a été installé.

CADRE DE VIE, incivisme

DÉCHARGE SAUVAGE

Il a été constaté un dépôt sauvage de déchets issus de tontes de gazon ainsi que de branchages dans l'allée du couvent entre autres. Pour respecter la propreté de notre commune, les déchets verts doivent être déposés à la Déchetterie de Boos dont les horaires sont rappelés à la fin de ce magazine.

ENTRETIEN DES HAIES

Nous rappelons que sur l'ensemble de la commune, chaque propriétaire doit couper les arbres, arbustes, plantes grimpantes ou rosiers le long des clôtures, murets ou murs de leur propriété afin de faciliter l'entretien des espaces verts par le personnel communal. De même, **le passage du coupe-bordure ou de la débroussailleuse le long des murs, murets et clôtures est à la charge de chaque propriétaire.**

DÉSAGRÈMENTS CROTTINS DE CHEVAUX



De nombreux habitants sont mécontents des crottins de chevaux qui jonchent les rues. Les remarques faites à quelques propriétaires de chevaux sont aujourd'hui sans effet.

Le Conseil Municipal va donc prochainement informer l'ensemble des propriétaires équins d'un circuit spécifique sur plan, qui évitera au maximum le passage dans les rues du village.

De plus, le Conseil Municipal demande le ramassage quotidien des crottins par le gestionnaire du centre équestre. Si le problème devait persister, un arrêté du Maire serait pris pour imposer un circuit aux cavaliers.

Nuisances sonores

Les bruits de voisinage sont réglementés par ARRETE PREFECTORAL du 4 janvier 2000.

Nous vous rappelons la réglementation en vigueur (brochure "Les bruits du voisinage" éditée par Préfecture de Seine-Maritime - (D.D.A.S.S.).

L'usage des tondeuses à gazon, des motoculteurs, des appareils de bricolage, etc... est autorisé uniquement :

- Les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
- Les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés, tolérance de 10h à 12h



RAPPEL

Pas de démarrage et d'accélération intempestifs des motos et quads.

BRÛLAGE DES DÉCHETS

Rappel

Après plusieurs années de tolérance et par arrêté préfectoral le brûlage des déchets à l'air libre est interdit.

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets (plastiques notamment mais aussi déchets verts) est fortement émetteur de polluants. Parmi ces polluants, se trouvent des particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

Quels sont les déchets concernés par cette situation ?

Ce sont les déchets verts (tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore feuilles mortes...), mais aussi les autres déchets ménagers et assimilés, et les déchets des activités économiques.

Qui doit respecter cette interdiction ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets est concernée.

En cas de non-respect, une contravention de **450 euros** peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

Animaux de compagnie

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (cris d'animaux et principalement aboiements de chiens).

Si les chiens peuvent être bruyants, les chats, eux, n'ont pas de limites de propriétés et vont où bon leur semble.

Cela a plusieurs inconvénients. Hormis les déchets, l'ouverture des fenêtres leur permet de s'introduire où ils veulent et ils peuvent ainsi se faire enfermer. Quand ils se sentent prisonniers, ils peuvent provoquer des dégâts importants, voire devenir dangereux. Ils déclenchent aussi parfois les alarmes de maisons...



Les chiens et les chats doivent être tatoués et identifiés.



Animation ludique garderie

Madame Françoise EGAL, jeune retraitée authipontaine, nous fait le plaisir d'intervenir bénévolement auprès des enfants de la garderie chaque mardi de 17h à 18h depuis janvier : jeux, contes, chansons sont au programme. Elle alterne les groupes d'enfants à leur demande et pour leur plus grand plaisir. Nous l'en remercions vivement.

Afin d'alléger quelque peu la charge du personnel de garderie et de satisfaire aux attentes des enfants, Jeanne, jeune fille titulaire du BAFA, intervient également chaque jeudi pendant la garderie pour des jeux culturels et sportifs à la salle Roger Debarre.

Spectacle de l'école maternelle et remise des prix

Le fameux spectacle annuel de l'école maternelle a eu lieu samedi 23 juin 2018, devant les yeux ébahis et émus des parents face à leurs petits artistes. Cette belle fête de fin d'année fut clôturée par la remise des prix aux enfants de maternelle par M. Le Maire.



Alarmes

La municipalité a décidé d'installer des alarmes au niveau du tennis et du club house, ainsi qu'aux abords des écoles, bibliothèque, de la mairie et des locaux techniques.

Achat nouveau Rotofil

La municipalité a investi dans un nouveau Rotofil à lames spécifiques pour le nettoyage des caniveaux.

Nouveaux jeux pour les enfants

Des dégradations importantes par de jeunes adolescents ont provoqué la destruction de nos jeux ludiques devant l'école maternelle.

A la demande de la municipalité, les parents des jeunes concernés ont activé leurs assurances responsabilités civiles et dédommagé nos achats de nouveaux jeux pour les petits. Ceux-ci seront installés durant la période estivale.

Merci à chacun de respecter ces lieux destinés aux plus jeunes !



Éco-Pâturage

Un espace d'éco-pâturage a été installé dans le parc du Château, les clôtures et barrières sont désormais installées. Les promeneurs peuvent aller aux abords et faire leurs tours par les bois agréablement.

Soirée Méchoui

Le samedi 26 Mai, le méchoui, organisé par notre comité des fêtes, a rencontré encore un vif succès cette année avec un grand nombre de participants ! La soirée s'est achevée aux alentours de 3 heures du matin et était orchestrée par la formation "Les Andrews", très appréciée par tous les "danseurs" présents.

Emploi jeunes été

Deux jeunes authipontains seront employés par la commune du 13 au 17 août, afin de repeindre l'école maternelle. Nous les accueillerons avec plaisir pour leurs premiers pas dans le monde du travail, et notre école bénéficiera d'un rajeunissement pour la prochaine rentrée.



Apicultrice

Anne-Marie Levavasseur, apicultrice aux Authieux, a récupéré un essaim qui avait élu domicile sur le transformateur de la rue de Gouy. Elle a immédiatement proposé un habitat plus approprié aux abeilles qu'elle venait d'accueillir. Nous l'en remercions. N'hésitez pas à la contacter pour sauver nos abeilles en danger !



Venez découvrir le lifting de la bibliothèque !

Le personnel communal a réalisé la réfection en peinture de la bibliothèque municipale, acheté et installé de nouvelles étagères sur roulettes et de nouveaux racks.

Quelques travaux complémentaires ont été réalisés, notamment l'installation de nouvelles plinthes spécifiques aux câbles internet et installations électriques.

Les authipontains peuvent prendre plaisir à venir consulter et emprunter les ouvrages que la bibliothèque met gracieusement à disposition.

Nouvelles peintures, nouvelle implantation et nouveautés dans les livres !

Du 25 Septembre au 18 Octobre, une exposition :

"Sauvons les abeilles"

vous sera proposée aux jours et horaires habituels d'ouverture :

Mardi : 16 h 15 – 18 h 15

Mercredi : 10 h – 12 h

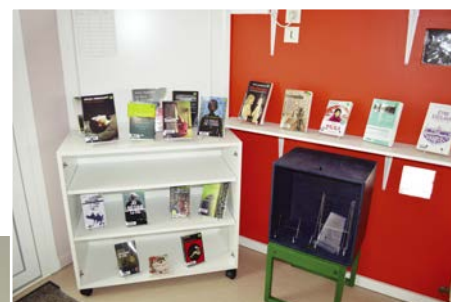
Jeudi : 17 h – 19 h

Pendant les vacances scolaires :

Uniquement le Jeudi : 17 h – 19 h

Contact : 02 35 23 45 70

Rue du clos du Mouchel – bmauthieux@yahoo.fr





CANTINE SCOLAIRE : changement de prestataire

Dès la prochaine rentrée de septembre, c'est la société CONVIVIO qui assurera la préparation des repas de nos enfants à la cantine en remplacement de l'entreprise Isidore restauration.

Convivio est une entreprise familiale qui œuvre dans le domaine de la restauration depuis plus de 35 ans. L'entreprise propose des repas équilibrés et s'efforce de sensibiliser les enfants et les parents au « Bien manger », excellent moyen pour répondre aux enjeux éducatifs et citoyens.

Les engagements de CONVIVIO :

- Des produits frais privilégiés
- Un approvisionnement local favorisé
- Des produits de qualité (produits laitiers...)
- Des repas partiellement ou entièrement bio proposés
- Politique de sécurité / hygiène alimentaire stricte

Convivio s'engage également à nous fournir un personnel compétent pour la préparation des 12600 repas annuels distribués dans notre cantine scolaire.

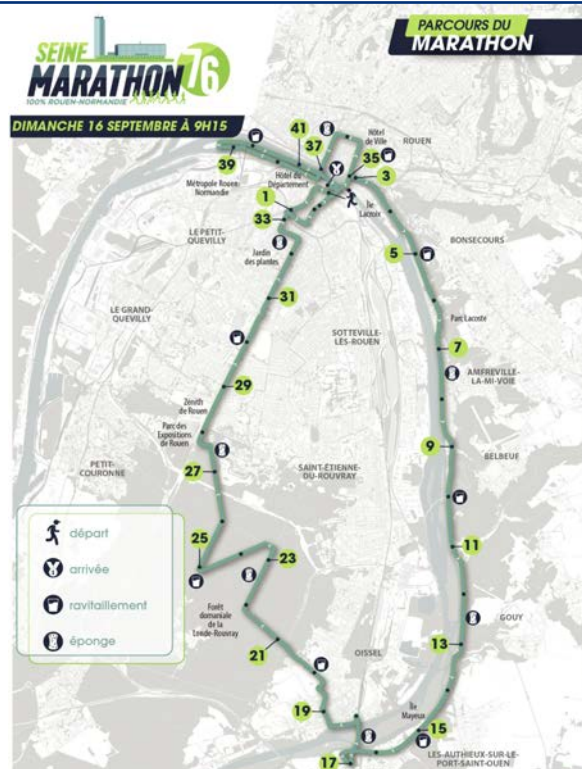
Le prix du repas restera inchangé, soit 3,70 €

MARATHON DE ROUEN : Dimanche 16 septembre 2018

Épreuve légendaire de la course à pieds, le Marathon de Rouen est l'occasion pour les coureurs de découvrir la ville de Rouen et les villages alentours.

Le Dimanche 16 Septembre 2018, la course démarrera à 9h15 devant l'Hôtel du Département de Seine-Maritime, et le tracé emmènera les coureurs sur les bords de Seine, la forêt, le centre historique de Rouen, les quais, mêlant nature et histoire. Il y en aura pour tous les goûts sur les 42,195 kilomètres. Les coureurs passeront sur notre Commune au niveau du rond-point de Port Saint Ouen et de la D7 en direction de Tourville la Rivière.

Nous recherchons pour cette occasion, une dizaine de volontaires qui aideront à sécuriser le parcours pendant le passage des sportifs. Merci de contacter Sandrine Allais à la mairie (02.35.23.35.35) (des cadeaux seront remis aux bénévoles).



Natur' 

— INSTITUTE —

Votre esthéticienne vous accueille sur rendez-vous
le lundi de 14h à 19h,
le mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 19h
et le samedi de 9h30 à 16h.

1^{er}, Clos de la Marnière
76520 Les Authieux sur le Port St Ouen
Tél. 02 35 79 81 40

 ALCOTHERM
cosmétique marine

AUX CAVES DE L'ARCHE



Cave à Vins - Whisky
Rhums - Bières
Art de la table

6 rue Alphonse Samain - 27340 Pont de l'Arche
0235607152 - www.auxcavesdelarche.com

SPECTACLE "La victoire en chantant"

La Troupe de l'Oison rassemble environ 40 acteurs, cinq techniciens et plusieurs bénévoles de l'Association du Moulin Amour (Association de Valorisation du Patrimoine Normand) située à Saint Ouen de Pontcheuil dans l'Eure. Cette Association a pour vocation de développer des projets culturels autour du Moulin Amour, dernier moulin en fonctionnement dans la vallée de l'Oison. Le Moulin Amour avait cessé de fonctionner lors du départ à la guerre en 1914 de son dernier meunier, Désiré Amour.

Le 16 novembre à la salle Roger Debarre, « la Petite troupe », constituée de 16 acteurs émanant de la Troupe de l'Oison, nous présentera un spectacle intitulé « La victoire en chantant » pour commémorer à la fois le Moulin Amour et la Grande Guerre. Au programme, 11 chansons décrivant la guerre mais aussi la situation des femmes à l'arrière, la tristesse des enfants, les joies des retrouvailles, la mort qui éclaire les villages, la joie toute

relative de la victoire finale. Voici un beau spectacle à ne pas rater pour célébrer le 100^{ème} anniversaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale.



Plus d'infos : <https://www.latroupedeloison.fr> ou <https://moulinamour.com>

Cérémonie du 8 Mai 1945



Une trentaine d'Authipontains se sont rassemblés en cette belle journée de Printemps pour rendre hommage aux Anciens Combattants de la Seconde Guerre Mondiale. Monsieur Marc DUFLOS a présidé cette cérémonie du 73^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945. La cérémonie a été clôturée par le verre de l'amitié à la salle Feuillantine.



Cirque MARZZOTI

Cette année encore, le Circus Marzzoti s'est installé dans le Parc du Château du mercredi 25 au dimanche 29 avril pour cinq représentations. Au programme, visite du zoo et spectacle avec animaux, jonglage, lancé de couteaux... Un moment familial apprécié de tous !





L'AACCA - Association des Activités Créatrices et Culturelles des Authieux

aacca.e-monsite.com

Bilan de l'année 2017 -2018

Des cours pour les petits ou les grands

SPORT - DANSE - DETENTE

Baby gym - Badminton - Body sculpt - L.I.A/ Jump trampoline - Ping Pong - Stretching - Tai chi - Yoga - Zumba

Nouveau : Le Body sculpt a rencontré un franc succès.

ART et CULTURE

Anglais - Calligraphie - Chant/chorale - Cuisine Poterie - Musique : Batterie - Guitare - Piano

Attention : L'atelier Poterie sera supprimé s'il n'y a pas plus d'inscriptions fermes avant le 14 juillet.

L'AACCA a aussi proposé tout au long de l'année des stages et spectacles

pour animer notre commune et partager de bons moments :

Novembre : 3^{ème} participation au Festival Chants d'Elles avec Amélie AFFAGARD qui nous a enchantés

Mars : Stage Calli-gourmand...

Calligraphie pour les uns, Cuisine pour les autres.

Pour tous : partage des mets préparés sur une table décorée par les calligraphes.



Décembre et Avril : Stages déco de Noël et déco de Pâques. Les enfants ont adoré, c'est promis, on continue l'an prochain...



Décembre : Noël des enfants,

«Blancs», un duo clownesque qui a réjoui les petits Authiepointains.

Venez terminer l'année avec nous le week-end du 22 au 24 juin

Vendredi 22 à 20h00 : Démonstration de nos activités, salle Roger Debarre
Chant / Danse / Musique / Tai Chi, suivi vers 22h30 de la Retraite aux Flambeaux et du Feu de la Saint Jean.



Nouveau!

Dimanche 24 à 10h00 : Qi Gong

1 heure 30 d'initiation découverte - Salle Cormier - (Participation : 5€)



Nos activités fonctionnent bien. Vous êtes nombreux à nous faire part de votre satisfaction.

Malheureusement, plusieurs membres du Conseil d'Administration de l'association doivent nous quitter ou diminuer leur participation. Il devient **urgent** de renouveler notre équipe

URGENT

Rejoignez nous...

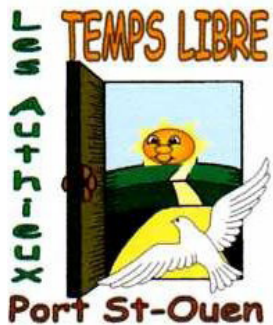
Nous avons donc besoin de vous pour que notre association et les activités qu'elle organise continuent l'année prochaine...

Une date à retenir : Samedi 8 septembre : Matinée des associations.
Venez-vous inscrire à vos activités préférées salle Roger Debarre.

AACCA

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter notre site : aacca.e-monsite.com

L'AACCA vous souhaite un bel été et de bonnes vacances...



LE TEMPS LIBRE des Authieux

Le but de l'association est de faire se rencontrer les Authiepointains, de partager des moments de détente.

L'association comptait 132 adhérents en 2017.

Le temps libre organise les activités suivantes :

- Randonnée 8 à 10 km le mardi après midi (30 participants)
- Tennis de table le mercredi matin (23 joueurs, 6 tables)
- Jeux de société le jeudi après-midi (24 joueurs) soit : 2 équipes bridge, 5 personnes tarot, 6 équipes belote ou coïchée, 4 personnes jeux divers
- Voyage
- Sorties
- **NOUVEAU : Pétanque le jeudi après-midi** (au parc du château)

EN 2019 NOUS PROPOSERONS UN VOYAGE DE 8 JOURS EN PENSION COMPLETE : A PRAGUE ET BOHEME DU SUD

TARIF Adhésion (deuxième semestre 2018) pour les habitants :

- des Authieux est de 10 Euros
- extérieurs aux Authieux est de 12,50 Euros

Ceci donnera la possibilité de participer à toutes les activités proposées et aux sorties à un prix avantageux.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire les jeudis entre 14H et 18H à la salle du « Cormier ».

Pour plus de renseignements, téléphonez au 02 35 23 70 40.

Ets. BEAUFOUR Sarl
**Couverture
Étanchéité**
Tél. 02 35 23 48 29
Port. 06 87 61 07 60
Fax : 02 35 23 54 36
780 clos du Mouchel - 76520 LES AUTHIEUX/PORT ST OUEN
email : couverture-beaufour@wanadoo.fr
www.beaufourcouverture.fr

Ets TREUBERT Dominique
Horticulteur - Décorations Florales
14, rue de la Vieille Côte
76520 QUEVREVILLE LA POTERIE
Tél. 02 35 79 14 38
Du lundi au samedi 9h/19h,
dimanche et jours fériés 9h/13h



Chemins et sentiers

Club de randonnée des Authieux port st Ouen

Nous organisons des sorties :

1 dimanche sur 2, les après midi entre 10 et 14 km

À la journée entre 16 et 20 km

Randonnées sur 3 jours les week-end de pentecôte

1 semaine raquette en hiver



Belle rando sur les Iles Chausey



Randonnée à la journée Lyons la foret

LICENCE individuelle

habitant commune: 33,00 euros

Individuelle hors commune:

35,00 euros

Familiale habitant commune:

56,00 euros

Familiale hors commune :

58,00 euros

FFRandonnée 
les chemins, une richesse partagée
Seine-Maritime

Pour tout contact :

Lionne Chantal 07 87 03 54 10

Oberli Brigitte 02 35 23 35 31

Auvray Eliane 06 88 21 45 09

n'hésitez plus, prenez la bonne décision à la rentrée !

Venez marcher !

TENNIS Club AUTHIEUX

Résultats du championnat individuel de Seine Maritime et palmarès en cours :

Louis Lefrançois (classement 30/3) : Défaite à son 1^{er} tour à classement égal (30/3)

Palmarès en cours : 2 défaites à 30/3

Paul Bisiaux (30/4) : Défaite à son 2^{ème} tour à classement supérieur (30/3)

Palmarès en cours : 1 victoire à 30/3 et 2 défaites à 30/3

Maxime Delande (30/3) : Défaite à son 4^{ème} tour à classement supérieur (30/2)

Palmarès en cours : 3 victoires à 30/5, 30/3, 30/2, et 2 défaites à 30/2

Championnat par équipe Garçons 13/14 ans :

Louis, Paul et Maxime défendent les couleurs du TC Authieux. Le championnat n'étant pas terminé, les résultats vous seront transmis dans le prochain Echo de Septembre.

Mardi 22 mai, visite du Club House et de ses installations en compagnie de Serge Christophe, Président du Comité départemental de tennis CD76 et Gautier Quesnel, nouveau Conseiller en développement pour les départements 76 et 27 (voir photos).

Lors de cette rencontre, nos visiteurs ont été impressionnés par la qualité de nos installations et de l'ensemble du site. Pendant cet échange fructueux, nous avons pu évoquer différentes solutions pour un meilleur développement du Club TCA.

Organisation d'un tournoi convivial de pétanque-Mölkky (pétanque finlandaise) suivi d'un apéro barbecue. Rendez-vous dimanche 1er Juillet à 9h30 au Parc du Château. Cette animation est ouverte aux adhérents du TC Authieux et à tous les Authipontains. Cette matinée se veut avant tout conviviale où la performance ne sera pas de mise. Bref, un bon moment à passer tous ensemble !!!



Gautier Quesnel (CSD 76/27, à gauche)
Herve Ferrand (Président du TCA, à droite)



Serge Christophe (Président CD 76, à droite)



Pour infos : Nombreux créneaux disponibles pour jouer au tennis loisir. Renseignements et inscriptions le 30 juin entre 10 et 12h au Club House, ou lors de la matinée Mölkky-pétanque du 1er Juillet.

Le bureau du TC AUTHIEUX



EQUIPE 13/14 ans: Paul, Louis, Maxime et leur entraîneur Mohamed



Argentina Trophy

L'équipage 58 de 2M en 4L est revenu !
Une aventure extraordinaire,
voilà ce qu'ont vécu Maxence et Fantine
lors de la seconde édition de l'Argentina Trophy.



Du 27 avril au 9 mai, ils ont pu parcourir 4000 km de paysages extraordinaires Argentins. Après s'être fait poursuivre par des lamas, avoir dormi à 4000 m d'altitude sous -15 degrés, avoir rencontré des personnes extraordinaires, ils ont eu la chance de passer un peu de temps avec les enfants de l'internat de San Antonio De Los Cobres, village situé à 4000 m d'altitude, afin de passer une journée et soirée avec eux.

Ils ont ainsi remis les dons récoltés pendant les 6 mois précédents le voyage ! Ils ont également rencontré et échangé avec le petit Abel, 9 ans, pensionnaire de l'école.

Cet échange restera gravé pour très longtemps dans leurs cœurs.



Tennis de table

Lors du week-end du 1^{er} et 2 avril 2018 à Saint-Julien de Concelles (44) près de Nantes, une Authipontaine M^{me} Marie-Christine TANGUY, a été sacrée CHAMPIONNE DE FRANCE VÉTÉRAN 2018 en double dames en tennis de table, associée à Sophie MESLIN. Bravo !



La Serre Fleuriste



14A, route de Lyons
27460 IGOVILLE
Tél.: 02 35 23 04 72
www.la-serre.info
CB par tél.

La fête du village

Vendredi 22 Juin : L'association AACCA nous a présenté une démonstration de quelques-unes de leurs activités sous l'œil attentif des parents, grands-parents, frères, sœurs, conjoints, conjointes et amis : Piano, batterie, Guitare, LIA, Zumba, Chorale, Tai-Chi, Danses de salon en partenariat avec Rivière Danse.

Le bureau de l'AACCA nous a alerté sur sa recherche d'un(e) candidat(e) pour la présidence de l'association. Un Conseil d'administration se déroulera le 6 juillet au Parc du Château.

Rendez-vous le samedi 8 septembre matin pour les inscriptions !

Vers 22h30, nos batteurs nous ont emmené vers le Parc du Château suivis de nos chérubins et de leurs lampions pour la retraite aux flambeaux où nous avons pu assister au traditionnel feu de la Saint Jean.

Samedi 23 juin : La fête foraine était installée au Parc du Château du 22 au 24 juin. Notre organisateur et restaurateur habituel nous a permis de partager un moment de convivialité en famille ou entre amis : merguez, saucisses, frites... une occasion de se réunir entre amis ou voisins !

Deux nouveautés pour notre fête : les trampolines pour les enfants et le marché nocturne avant le feu d'artifice.

Dans la soirée et comme à l'accoutumée, beaucoup de monde de notre village mais aussi des communes voisines étaient présents pour admirer notre feu d'artifice, de plus en plus réputé. Toujours magnifique, il nous a permis de découvrir cette année des nouveautés : l'adjonction de nouvelles couleurs et de nouveaux effets.



Les artificiers ont apprécié l'espace clôturé réalisé par la Mairie et destiné par la suite à l'éco-pâturage. Ils ont pu ainsi travailler en sécurité optimale, tant pour eux que pour les spectateurs. Merci aux artificiers père et fils, François et Guillaume.

Dimanche 24 Juin : La foire à tout s'est très bien déroulée, sous un soleil magnifique, de nombreux vendeurs et visiteurs était présents. Toujours une bonne ambiance dans les allées.



Infos pratiques

Cantine et Garderie

02.35.23.39.54

Lundi – mardi – jeudi – vendredi

Horaires

De 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 18h30

Mairie

02.35.23.35.35

Fax 02.35.23.11.46

Courriel : MairieLesAuthieux@wanadoo.fr

www.lesauthieuxsurleportsaintouen.fr

Lundi – Vendredi

De 8h00 à 12h00 – 15h00 à 17h00

Mercredi

De 8h00 à 12h00

Mardi – Jeudi

De 15h00 à 19h00

Eglise

Pas de calendrier spécifique.

Déchetterie de Boos

Horaires

Lundi 9h00-12h00 14h00-18h30

Mardi 9h00-12h00

Mercredi 9h00-12h00 14h00-18h30

Jeudi 9h00-12h00

Vendredi 9h00-12h00 14h00-18h30

Samedi 9h00-12h00 14h00-18h30

La Métropole Collecte des déchets Eau - Assainissement

N° Vert : 0800 021 021

FILO'R

Tél. 0800 649 649



*les nouveaux
commerçants*

à bientôt chez

SUPER



IGOVILLE Route de Lyons 02 35 23 50 92

Ouverture : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi 9h-19h30

Vendredi 9h-20h et dimanche 9h30-12h30



location

courses  .com